

Paris, le 29 juillet 2024

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHÉ en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 1^{ER} septembre 2023 ;

Vu la décision 0643 du 12 juillet 2023 autorisant à signer le marché

Vu la décision 0427 du 26 décembre 2023 autorisant à signer l'avenant n°1

Décide :

Article 1er : Monsieur François CUILHÉ est autorisé à signer l'avenant n°2, avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2024, du marché relatif aux prestations de nettoyage et d'entretien pour le groupement des EGD de de l'AEFE de Rabat-Kénitra avec le prestataire STRADOM pour un montant de 55 200.00 MAD HT / 66 240.00 MAD TTC, soit 5 069.02 € HT / 6 082.82 € TTC.

Le montant total du marché est ainsi porté à 2 991 007.72 MAD HT / 3 589 200.86 MAD TTC, soit 274 663.60 € HT / 329 596.31 € TTC. Le taux de chancellerie en vigueur est de 0.09183.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.



Claudia SCHERER-EFFOSSE